

PROFIL DE VULNÉRABILITÉ DES EAUX DE BAINNADE

LA FICHE DE SYNTHÈSE

Plage des Vallées

Caractéristiques de la zone de baignade

Nature : sable

Longueur : 500 m

Période d'ouverture :

Début de la saison : mi-juin

Fin de la saison : mi-septembre

Fréquentation : 19 août 2016 : 377 plagistes
et 157 baigneurs

Equipements :



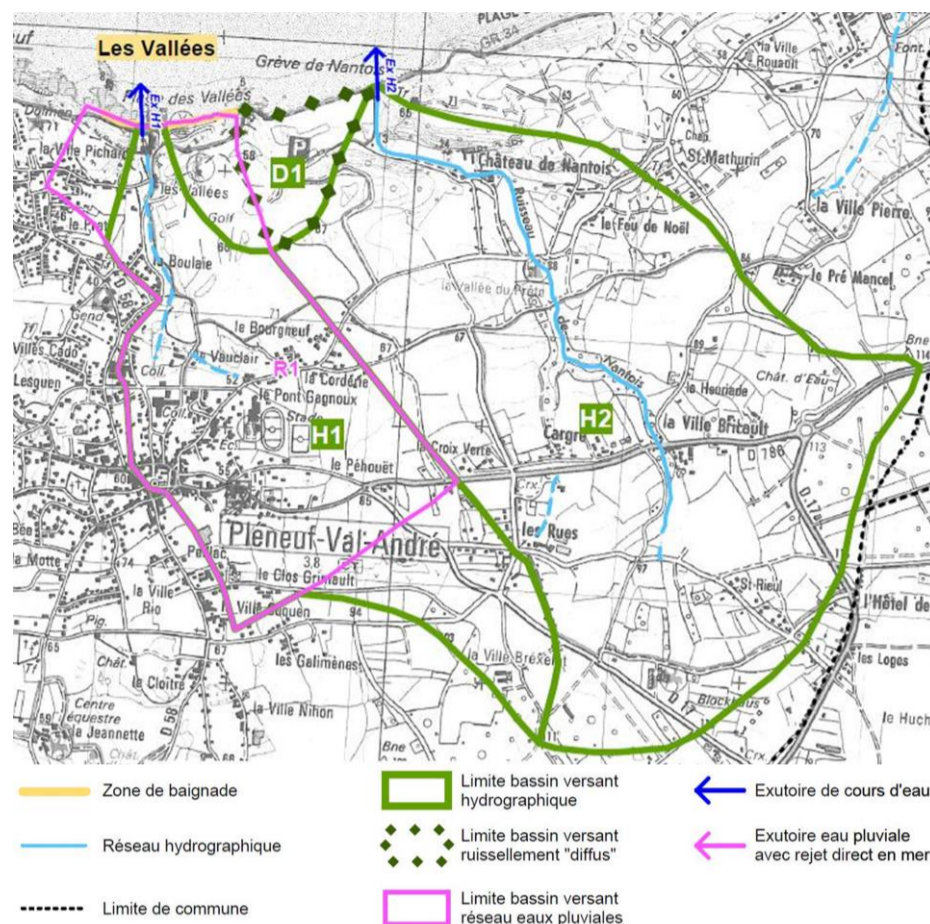
Accessibilité aux animaux : non

Activités pratiquées: Baignade, pêche à pied

vue aérienne de la plage des Vallées (géoportail)



Plan du bassin versant



Sources possibles de pollution

Sources de pollution	Description
Postes de refoulement	4 postes de relèvements présents sur la zone d'étude
agricole	Activité agricole présente à l'amont des bassins versants
assainissement autonome	7 ANC non conformes essentiellement au niveau de H2
ruissellement pluvial	Bassin versant urbain présent au niveau de la zone d'étude
camping-car	Fréquentation potentielle par les campings cars
Faune maritime	Ilot du Verdetet

Historique de la qualité de l'eau de baignade

A l'issue de la saison 2018 et en prenant compte les résultats depuis 2015, la qualité bactériologique de l'eau selon la directive européenne de 2006 est BONNE.



Eaux de baignade
bonne qualité

★★★★ Excellent
★★★ Bon
★★ Suffisant
★ Mauvais

Interdiction de baignade le 23 août 2018

Contact : 02.96.63.13.00

ou 06.31.47.57.94

Gestion active

Procédure de gestion active en place sur la commune : L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et le laboratoire d'analyses des Côtes d'Armor (LABOCEA) effectuent des analyses hebdomadaires des eaux de baignade. Les services techniques de la Ville de Pléneuf-Val-André assurent une surveillance journalière des plages, de la pluviométrie et des sources de pollution. Ces contrôles de qualité des eaux de baignade permettent d'obtenir un classement de la qualité et d'assurer la protection sanitaire des baigneurs en informant efficacement le public (panneau d'information, site internet ...) et d'enclencher une gestion de crise si nécessaire avec éventuelle fermeture préventive.

- fermeture préventive le 23 août 2018 pour cause de pollution bactériologique ponctuelle

Plus d'informations sur : <http://www.pleneuf-val-andre.fr/decouvrir-la-ville/analyse-des-eaux-de-baignade>



web